

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer à Lévis, **le vendredi 20 juillet 2018 à 9h**

SONT PRÉSENT(E)S :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Michel Turner, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENT(E)S :

Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Réjean Lamontagne, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 juillet 2018
 4. Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le service de transport adapté auprès de la société GIRO inc.
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-109-

Il est proposé par Monsieur Michel Patry
appuyé par Monsieur Steve Dorval

et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du
vendredi 20 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune question

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 juillet 2018

RÉSOLUTION 2018-110-

Il est proposé par Monsieur Steve Dorval
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le
11 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

4. Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le service de transport adapté auprès de la société GIRO inc.

RÉSOLUTION 2018-111

ATTENDU QUE le système actuel d'aide à la répartition du transport
adapté ne correspond plus aux besoins de la
Société et que sa modernisation est essentielle
dans le cadre des efforts de la Société pour
améliorer l'efficacité et l'efficience de se service;

ATTENDU QUE ce conseil a autorisé la Direction générale à
procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition
d'un système d'aide à l'exploitation pour le transport
adapté (résolution 2017-225);

- ATTENDU QU'** un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation pour le transport adapté a été publié le 5 mars 2018 sur le Système électronique d'appels d'offres (SEAO 2018-003) et dans un journal publié sur le territoire de la ST Lévis;
- ATTENDU QU'** une seule offre a été reçue dans les délais prescrits;
- ATTENDU QUE** l'offre reçue a été jugée conforme aux critères de sélection qualitatifs indiqués dans l'appel d'offres;
- ATTENDU QUE** le coût d'acquisition déposé par la société GIRO inc. était nettement supérieur à l'estimation initiale de la Société;
- ATTENDU QUE** tel qu'autorisé par l'article 108.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), la Société et GIRO inc. ont négocié un prix moins élevé pour l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation pour le transport adapté;
- ATTENDU QUE** l'acquisition de ce système sera subventionnée à hauteur de 81% dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds des infrastructures en transport en commun (PAFFITC);
- ATTENDU** la recommandation du Directeur Proximité client et commercialisation et de la Direction des finances à la Direction générale;
- ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Michel Patry
appuyé par Madame Isabelle Demers

et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil acquiert auprès de la société GIRO inc. un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le service de transport adapté pour la somme de 629 142 \$ plus les taxes applicables.

5. Période de questions

Aucune question

6. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2018-112

Il est proposé par Monsieur Michel Patry
appuyé par Monsieur Steve Dorval

et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit levée.

**Le Président,
Mario Fortier**

**Le secrétaire,
Jean-François Carrier**